

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On s'attendait à ce qu'une discussion approfondie eût lieu au Sénat sur le sénatus-consulte modificatif de la Constitution. Cette attente a été trompée. « A quoi bon discuter ? a dit M. Rouland; les convictions sont formées. » Elles l'étaient, en effet, on l'a bien vu par l'accueil qu'ont reçu les paroles de l'honorable sénateur et par l'unanimité du vote. Aux yeux mêmes de quelques membres, s'il était un reproche à faire au sénatus-consulte c'était d'être insuffisant et incomplet : telle est du moins l'opinion qu'a exprimée M. le comte de la Rue; l'honorable général aurait voulu que le projet contiât, de plus, quelques dispositions restrictives du droit d'adresse, dont la concession a été, suivant lui, accueillie avec une surprise mêlée de tristesse par l'immense majorité du pays. Un seul membre s'est levé pour discuter le sénatus-consulte : c'est M. le marquis de Boissy. Nous disons discuter et non combattre; car, au milieu des interruptions et des marques d'improbation sans nombre qui ont forcé l'orateur à abrégé son discours, il est d'autant plus difficile de juger le fond de sa pensée, qu'on retrouve son nom dans la liste du scrutin final, où ne figure aucun vote négatif.

Après le vote, M. Rouher a donné lecture d'un décret impérial prononçant la clôture de la session du Sénat. (Le Temps.)

Une dépêche de Brescia signale un fait qui, dans l'état actuel des choses, n'a rien d'inat-

tendu, mais qui n'en est pas moins d'une importance considérable : c'est une notification officielle de la lieutenance autrichienne de Vénétie, datée de Vérone le 7 juillet, et démentant la nouvelle que la cession de la Vénétie soit un fait accompli. Il résulte de là que, dans la pensée de la cour de Vienne, le transfert des provinces vénitiennes à la France était subordonné à l'acceptation, par l'Italie, de l'armistice qui aurait rendu à l'Autriche la libre disposition de ses forces du Sud, et que cette condition n'ayant pu être remplie, on doit naturellement en revenir au *statu quo anté*. Telle est, du reste, aussi l'opinion du gouvernement italien, s'il faut en juger par les lignes suivantes, que nous trouvons dans l'Italie, du 13 juillet :

« Les journaux de Vienne nous apprennent enfin que la cession de la Vénétie à la France n'a jamais été un fait accompli. L'empereur d'Autriche n'a déclaré être prêt à céder cette province que pour obtenir, grâce à la France, un armistice qui lui donnât le temps de rassembler de nouvelles forces pour écraser la Prusse. L'Empereur Napoléon s'est borné à prendre acte de l'offre de cession et à proposer l'armistice à l'Italie et à la Prusse. L'armistice n'étant pas accepté, la prétendue cession n'existe pas, et la Vénétie n'a pas cessé un instant d'être un territoire autrichien pour l'Autriche, un territoire italien pour l'Italie. »

Nous lisons encore dans le même journal :

« Il n'y a plus de doute, aujourd'hui, sur le sort de cet armistice qui a inspiré tant de divagations à quelques journaux du dehors. Ce rêve de l'Autriche s'est évanoui, comme

tant d'autres. L'Italie et la Prusse vont poursuivre avec vigueur l'œuvre qu'elles ont entreprise. La guerre dénouera tous les problèmes dont la cour de Vienne comptait retarder encore la solution. »

A Vienne, on paraît également avoir peu de foi dans la conclusion de l'armistice. La *Presse* croit que, pour le moment, la médiation française touche à sa fin, et déclare que l'Autriche, réduite à ses propres forces et à sa ténacité, est décidée à ne pas reculer devant les efforts les plus puissants pour conserver sa position de grande puissance en Europe. Le *Camarade* s'écrie : « Chaque Autrichien sent que notre gouvernement ne peut accepter les conditions prussiennes. Rien que la pensée que ces conditions pourraient être acceptées constitue un acte de trahison contre l'empereur, la patrie, et contre l'armée. Par conséquent, lutte à outrance, lutte jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière goutte de sang. Telle est la devise de l'armée et de toute l'Autriche. » Le *Fremdenblatt* et l'*Ost-Deutsche-Post*, tout en tenant un langage plus modéré, considèrent cependant également comme impossible l'acceptation des conditions prussiennes. Il convient pourtant de faire observer que tous ces journaux raisonnent dans la supposition que les propositions du cabinet de Berlin, relatives à l'armistice, seraient bien telles qu'elles ont été énoncées dans certaines feuilles prussiennes.

Nous n'avons reçu que peu de nouvelles des divers théâtres de la guerre. De Vienne, on annonce que le général de Gablenz est arrivé dans cette capitale, aux environs de laquelle

on s'occupe activement de réunir une armée. De l'ouest de l'Allemagne, on mande que les Bavares sont descendus à Wurzburg, pour surveiller les mouvements des Prussiens vers Aschaffenburg et Francfort. Un combat aurait eu lieu à Lohr, en avant de Gemunden, entre l'avant-garde prussienne et un détachement du prince Alexandre de Hesse.

D'Italie il se confirme que le général Cialdini a occupé Padoue, et que les Autrichiens se concentrent à Conegliano, au nord de Trévise.

Le général la Marmora a donné sa démission.

Nous n'avons reçu aucune explication sur les causes de cette démission du général la Marmora; mais il est difficile de n'y pas voir le triomphe du parti opposé à toute concession, et décidé à maintenir dans toute sa rigueur l'alliance prussienne.

On écrit de Przelautsch, 6 juillet, au *Times* du 14 juillet :

L'armée prussienne marche toujours en plusieurs colonnes, et de chaque hauteur on peut voir les différentes lignes rampant sur le pays comme de longs serpents bleus, plongeant dans les cavités, s'allongeant en spirales à travers les villages et parmi les arbres; paraissant et disparaissant au milieu des bois et des taillis, elle se développe du front à l'arrière sur l'espace de plusieurs milles.

Marchant constamment en avant et bravant les ardeurs du soleil, elle semble se diriger vers la forteresse d'Olmütz, sous les murs de laquelle les Autrichiens ont un camp retranché où ils sont, dit-on, au nombre de 100,000

FEUILLETON.

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Viaton.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

IV. — UN HOMME TOMBÉ.

Michel, ne sachant que faire des voisins de son maître, allait leur montrer les étables qui renfermaient les animaux les plus remarquables de la contrée. A l'arrivée de l'officier, les habitants des Gouttes se trouvaient à l'entrée des écuries; ils s'arrêtèrent court à la vue du jeune homme.

— Voisin, dit M. Du Taillis, vous vous en prendrez à la baronne, si cette visite vous dérange.

— Cette visite ne me dérange en rien, répondit assez froidement le jeune comte : seulement je regrette de m'être fait attendre si longtemps... Au lieu de vous promener dans la cour par ce temps, qui n'est pas chaud, vous eussiez dû aller vous chauffer au salon.

Il avait échangé un salut presque cérémonieux avec la jeune fille.

Disons d'abord ce qu'était Mlle Du Taillis.

Elle a vingt ans, disent les uns; et les mois de nourrice ajoutent les commères du pays... peu importe.

Elle est grande, aussi grande que le commandant, et, malgré cette taille trop peu féminine, ne manque ni de grâce, ni d'élégance... Son visage régulier n'a plus la fraîcheur de son âge, si elle n'a que vingt ans; mais son front est poli, ses cheveux sont beaux et son œil bleu s'anime facilement; sa bouche est admirablement ornée.

Louise Du Taillis n'est ni blonde ni brune. Ses joues, pâles d'habitude, se sont colorées à l'approche du jeune maître de Treffieux, et ont pris une teinte plus foncée, au froid salut du commandant.

Louise devait s'attendre à un accueil plus cordial, car elle fut un instant étourdie; mais, se remettant assez vite, elle dit :

— Ma mère, depuis hier, nous tourmente à cause de vous.

— Et à quel propos cette guerre? demanda le jeune homme.

— Pour bien des choses.

— Pouvez-vous m'en signaler quelques-unes?

— Nous avons eu grand tort, selon elle, de laisser dans une auberge, de ne pas ramener avec nous celui qu'elle a longtemps regardé comme l'enfant de la maison : voilà le thème... Quant aux variantes, je vous les épargnerai.

Aux mots *enfant de la maison*, Michel regarda son maître d'une façon singulière; on eût dit qu'il attendait, de la part du jeune homme, une manifestation contre ce titre qui lui pesait à lui, simple serviteur, et qui devait peser plus fort, à son sens, à celui qui en était doté; mais l'officier ne laissa rien paraître de l'impression fâcheuse qu'il pouvait avoir ressentie s'inclinant au contraire devant la jeune fille, avec une cordialité que le régisseur ne put comprendre :

— J'aurai l'honneur, dit-il, d'aller un de ces jours remercier Mme Du Taillis.

— Un de ces jours ne sera pas son heure, interrompit le baron.

— Ne sera pas son heure? répéta le comte étonné et se tenant avec plus de réserve.

— Oui, voisin, repartit le gentilhomme, car elle comptait sur vous pour aujourd'hui.

— Aujourd'hui, c'est impossible, répliqua vive-

ment l'officier.

— Impossible! dit le baron, ce mot est bien considérable pour motiver le refus d'un dîner de famille.

— Véritablement, repartit le maître de Treffieux, je ne puis m'absenter aujourd'hui.

— Avez-vous donc à faire... Alors nous vous gé-

nons?

— Pas ce matin, dit froidement le comte.

— Le matin ou le soir, peu importe; la partie n'en est pas moins manquée.

— Quelle partie? demanda le jeune homme, qui avait sourcillé.

Le gentilhomme perdait de son assurance, cependant il répondit :

— Nous comptions déjeuner avec vous, et vous emmener ensuite aux Gouttes... Il ne peut en être ainsi, nous n'avons donc plus qu'à nous en aller.

Les joues du commandant rougirent; un moment il hésita, le regard de Michel pesait sur lui d'une façon fatigante; et pourtant, en voyant l'embarras de la jeune fille, il reprit :

— A la manière dont vous me posez l'invitation de Mme Du Taillis, la refuser serait vous laisser croire que vous devez quitter Treffieux sans y avoir

combattants, avec 400 pièces d'artillerie, cachées dans les fortifications.

Rassemblée sur ce point, l'armée autrichienne barre aux Prussiens la route vers le Sud; car s'ils continuaient de marcher sans faire attention, elle pourrait sortir et, s'emparant de leurs communications, couper la voie à tous leurs transports de munitions et de subsistances venant du Nord. Si la guerre continue, l'armée autrichienne sera nécessairement refoulée au Sud, ou tout au moins loin d'Olmütz, avant que les Prussiens puissent tourner et marcher vers la capitale de l'empire.

La Diète de Francfort a résolu, dans sa séance du 11 juillet, vu les circonstances actuelles, et pour ne pas interrompre ses rapports actifs avec les gouvernements restés fidèles à la Confédération, de transporter provisoirement à Augsbourg le siège de ses délibérations.

On écrit de Florence, le 15 juillet:

Les cabinets de Berlin et de Florence sont d'accord pour mettre au nombre des conditions de paix le rétablissement de la Constitution hongroise.

Des lettres de Rome du 11 assurent que le pape a accueilli favorablement la résolution prise par l'Autriche relativement à la cession de la Vénétie.

Le comité mazzinien avait préparé des troubles, mais, grâce aux mesures prises de concert par les généraux français et pontificaux, l'ordre a été maintenu.

Le comité secret italien a fait répandre un manifeste dans lequel il recommande la prudence.

Le cardinal de Reisach serait chargé d'une mission en Allemagne.

Le cardinal d'Andrea a écrit à ses diocésains pour protester contre la décision prise par Pie IX à son égard. Il en appelle au pontife, mieux informé, et annonce qu'il communiquera sa réponse à l'Eglise universelle.

Nous empruntons, sous toutes réserves, à l'*Indépendance belge*, le bruit que la ville de Matamoros, au Mexique, aurait été obligée de se rendre par capitulation aux juaristes, commandés par Escobedo, et que les dissidents se prépareraient à attaquer Tampico.

LES CLASSES DU SOIR ET LA DÉCENTRALISATION MUNICIPALE.

Par sa circulaire du 4 juillet, relative aux cours d'adultes, le ministre de l'instruction publique fait deux déclarations importantes: la première, c'est que l'enseignement des hommes faits, créé d'un seul coup, l'an dernier, par le zèle de 30,000 instituteurs, ne

peut durer qu'à la condition d'être subventionné convenablement; la seconde, c'est qu'il dépend des conseils municipaux et des conseils généraux de soutenir, l'hiver prochain, cet enseignement ou de le laisser en souffrance. Jusqu'ici la loi n'a rien ordonné. Tout s'est fait, en 1866, par sacrifices volontaires. Que se passera-t-il en 1867? Si par un élan généreux et spontané, nos assemblées électives de tout ordre, imitant l'exemple du Corps-Législatif qui a voulu augmenter lui-même de 50 mille francs le crédit des cours d'adultes, s'empressent de voter, dans leur prochaine session d'août, les frais d'éclairage et de chauffage, ainsi que les indemnités dues aux maîtres, rien ne sera plus honorable pour le pays.

La pensée ne doit pas s'arrêter sur l'hypothèse contraire. Prévoir l'indifférence serait ici un manque de respect pour les mandataires du suffrage universel. On a bien souvent demandé pour les conseils municipaux de nouvelles attributions, et les partisans de la décentralisation n'ont pas cessé d'affirmer que, livrées à elles-mêmes, ces assemblées ne manqueraient pas de faire de leur liberté le plus noble usage, « mais, disaient-ils, l'expérience est impossible à faire, car la loi » pourvoit à tout par des dispositions précises, » et chaque dépense vraiment utile est d'avance déclarée obligatoire par un texte impératif. Qu'on nous signale une dépense à la fois indispensable et facultative, on verra les élus de la cité la voter aussitôt d'une voix unanime! » La création des classes d'adultes va permettre aux assemblées communales de prouver à la fois leur clairvoyance et leur générosité. La dépense à faire pour ces classes est devenue indispensable. Tout conseil municipal néanmoins est libre de la voter ou de la rejeter; mais en l'inscrivant aujourd'hui à son budget, il acquiert un titre à la reconnaissance du pays et il réalise les intentions de l'Empereur. — 3,600 conseils municipaux, presque 1 sur 10, ont pris l'initiative, l'année dernière, en votant 650,000 fr. Que ce noble exemple soit suivi, et l'institution des cours d'adultes, née du dévouement des maîtres et de l'élan des conseils électifs, sera pour la France un titre d'honneur et un instrument de progrès!

TROIS ÉLECTIONS.

M. Marey-Monge, député de la Côte-d'Or, a été nommé membre du conseil général du département par 2,116 voix contre 1,415 données à M. Dupont.

M. Roland, maire de Meursault, succède à M. Marey-Monge comme conseiller d'arrondissement dans le même canton. Le candidat du parti démocratique, M. Desmarests, a obtenu à peine 500 voix, tandis que le candidat officiel était acclamé par 2,500 suffrages.

déjeuné... Concilier tout cela me paraît difficile.

Louise trouva cette réponse un peu vague; mais comme le régisseur, sur un signe de son maître, se dirigea vers la cuisine, elle ne demanda pas au maître de Treffieux de préciser. Le départ de Michel lui annonçait clairement des ordres à transmettre pour le déjeuner; et la question adressée à son père par l'officier, vint tout-à-fait donner raison aux suppositions de la jeune fille.

— Que voulez-vous faire en attendant que nous soyons servis? demanda le commandant.

Le baron échangea avec Louise un regard satisfait.

— A votre arrivée, répondit-il, nous allons visiter les écuries, voyons les écuries.

Dans l'une étaient trois chevaux des montagnes, la fleur des bêtes chevalines de la contrée; dans l'autre, quatre pur-sang anglais gris de fer, ceux donnés par Mme de La Sablière; dans une autre, enfin, piaffant, se tourmentant, Mourad et Baba-Ali.

— Quelle richesse! murmura le gentilhomme.

Du Taillis en ayant témoigné le désir, il fallut voir ensuite les voitures envoyées par la marquise. Pour aller aux remises sans prendre par la cour, ils eurent à traverser un immense bûcher.

Cette réserve était comble de bois de chauffage de

premier choix. En tête de chaque pile se voyait une inscription portant l'année de l'abatage.

Le baron jeta sur cette provision un regard d'envie.

— Tout est ici à profusion, murmura de nouveau le gentilhomme; quelle maison!

En comptant les voitures, Du Taillis fut suffoqué.

— En voilà pour des mille et des mille... murmura-t-il encore; quelle fortune! Quelle maison!

Un break sortant de chez Clochez captiva surtout son attention.

Rien de plus élégant que cette voiture dont les proportions réduites permettaient encore à quatre personnes de s'y tenir à l'aise, sans parler d'un siège fort élevé, et sur lequel trois domestiques pouvaient prendre place.

— Vous voyez, dit le jeune homme, que ma tante a dû compter sur une augmentation de personnel dans ma maison... Cette voiture est trop belle pour un garçon et surtout trop grande pour moi.

— Eh! eh! fit le baron, le personnel d'une maison augmente au moment où l'on s'y attend le moins... Vous êtes en âge d'être marié, voisin, étant, je crois, de quelques années, l'aîné de Louise.

— Dans la Creuse, M. le général Montaudon, candidat du gouvernement au conseil général, a obtenu 1,505 suffrages contre 899 donnés à M. Bétolaud, avocat à la cour impériale de Paris.

Le drapeau du gouvernement a prévalu dans ces trois élections.

LA VENTE DU TERRITOIRE NATIONAL AU MEXIQUE.

L'empereur Maximilien vient de protester de nouveau contre la vente ou aliénation du territoire national, à propos de la cession faite par M. Placido Vega, soit-disant gouverneur du Sinalou, à une maison de San-Francisco, de l'île du Carmen, située dans le golfe Cortez. Une circulaire du ministre des affaires étrangères à tous les représentants et consuls du Mexique à l'étranger rappelle à ce sujet les décrets publiés sous la république et sous l'empire en 1862, 1863 et 1865, déclarant nulles les ventes et aliénations du territoire national, et statuant, en outre, que les acheteurs n'auront aucun droit à des indemnités pour dommages et préjudices causés par la non ratification de pareils marchés.

Si les amis de M. Juarez trouvent en Californie des hommes assez complaisants pour leur acheter une partie du territoire mexicain, les amis du général Ortega pourraient bien en trouver à New-York auxquels ils céderaient l'autre partie pour quelques millions de piastres. Il suffit de faire connaître ces moyens iniques et ridicules, par lesquels les dissidents mexicains cherchent à se procurer de l'argent, pour apprécier la valeur de leur patriotisme et de leur honnêteté.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur*:

Plusieurs journaux ont cru pouvoir rendre compte de prétendues conversations de l'Empereur avec différents personnages, et donner une analyse de dépêches confidentielles du ministre des affaires étrangères.

De pareilles tentatives ne sauraient être tolérées; elles ont le grave inconvénient de manquer de convenance, d'agiter l'opinion publique, et par-dessus tout de mettre en circulation des faits absolument controuvés. Il importe de mettre le public en garde contre ces propagateurs de nouvelles, qui ne peuvent évidemment savoir ce qui se passe dans le cabinet de Sa Majesté et ne sont pas plus initiés aux correspondances du ministre des affaires étrangères; il est nécessaire de rappeler aux novellistes eux-mêmes, qu'en publiant des dépêches et en se faisant l'écho de rumeurs également imaginaires, ils s'exposent à être poursuivis conformément aux lois.

— Je n'ai jamais compris qu'un militaire pût songer au mariage, répartit l'officier.

— Et pourquoi? demanda vivement Du Taillis.

— S'attacher à quelqu'un, c'est vouloir redouter la mort.

— Ne parlez pas de mort un jour de fête, interrompit la jeune fille.

— Un jour de fête!

— Pour nous qui sommes à Treffieux.

Les avertissements donnés sur les Du Taillis par l'ombre du grand-maître de Treffieux traversèrent l'esprit du commandant. Un nuage passa sur le front de l'héritier. De ce moment la conversation fut lourde, embarrassée; elle devenait languissante, lorsque le spahis vint annoncer le déjeuner.

La vue de la salle à manger produisit sur M. Du Taillis un émoi invincible. La table était encombrée de vaisselle plate, non d'une forme nouvelle, mais paraissant d'une telle pesanteur, qu'en la considérant les yeux du baron scintillèrent.

— Diable! murmura-t-il, voici le coup de grâce. Quelle maison, et que ces plats chez moi feraient de bien!

Louise était pâle, pensive, et examinant la salle à manger dans tous ses détails, semblait se dire:

— On écrit de Toulon, le 11 juillet, à la *Gazette du Midi*:

Grâce à l'admirable installation de l'arsenal de Toulon, M. le vice-amiral comte de Gueydon, arrivé des îles d'Hyères, le 9, à trois heures de l'après-midi, a fait accoster en même temps tous les navires de son escadre aux appointements de Castignau, ce qui a permis de faciliter l'embarquement de combustible et des approvisionnements de tous genres, au point que l'amiral a pu signaler à Paris: *Que la flotte était prête à partir.*

Il n'a fallu que vingt-quatre heures pour terminer une opération qui autrefois exigeait une semaine de travaux incroyables; des corvées de 500 forçats que l'on remplaçait de quatre en quatre heures ont travaillé toute la nuit dernière aux parcs à charbon; on est prêt à appareiller, mais il est assez probable qu'on ne partira pas avant l'arrivée de l'escadre de Cherbourg.

On a appris, ce matin, une chose à laquelle on ne s'attendait guère; les vaisseaux en préparation *armement en guerre* avec la double mission de remplir une corvée de transport tout en étant disposés pour le combat.

M. le contre-amiral Ohier, major de la flotte, rentré subitement de congé, a repris, ce matin, la direction de cet important service; il assistera demain aux expériences d'embarquement et de mise à l'eau des nouveaux chalands en fer, commandés et construits dans l'espace d'un mois par l'industrie privée. Ces essais auront lieu à bord du vaisseau-transport l'*Intrépide*, et seront très-intéressants en ce que ces chalands sont spécialement destinés au débarquement des troupes.

Une dépêche, arrivée à 4 heures du soir, vient de faire appareiller précipitamment la frégate cuirassée la *Provence*, commandée par M. Surville, capitaine de vaisseau.

La corvette à vapeur l'*Eclaircur*, commandant Vicary, part en même temps.

Ces deux navires se rendent devant Venise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une très-légère amélioration s'est manifestée dans la situation de M. le curé de St-Pierre. Cependant il n'est pas hors de danger.

Dimanche soir, à l'issue des vêpres, une procession formée de tout le clergé de Saumur, des congréganistes, des élèves de toutes les pensions de Saumur, s'est mise en marche pour se rendre à Notre-Dame-des-Ardilliers, afin de demander le rétablissement de la santé du premier pasteur de la ville.

M. Chesneau, grand-vicaire du diocèse, présidait la cérémonie.

Aussitôt que la nouvelle de cette procession a été connue dans les différentes paroisses, les fidèles de toutes les classes de la société se sont joints à ceux de St-Pierre. On a rarement vu,

— Mon Dieu, que je serais bien ici!

Il serait difficile d'affirmer que M. de Treffieux eût compris sa pensée; cependant un sourire, presque imperceptible, plissa les lèvres du jeune homme.

— Vous nous traitez avec cérémonie, voisin, fit observer le baron.

— Ma foi, répliqua l'officier, je ne puis vous dire ni oui, ni non, ne connaissant pas encore la valeur de ma table.

Du Taillis mangea d'abord sobriement, refusant, avec une sorte de crainte, après avoir regardé sa fille, la plupart des mets qui lui étaient offerts. Mais peu à peu son appétit, il paraît, s'aiguisa; il accepta tout ce que lui présentait Mayer et but si copieusement que ses joues s'empourprèrent. Il commença à soulever les plats qui étaient à sa portée, pour en apprécier le poids.

— Diable! murmura-t-il une fois de plus, que cette argenterie, inutile pour un garçon, chez moi ferait de bien!

Au dessert il râlait.

Le maître de Treffieux, qui avait déjà remarqué que sa fille lui faisait signes sur signes, l'observait alors plus attentivement.

même à la fête du Sacre, une procession aussi nombreuse où l'ordre et le recueillement aient été aussi complets.

La musique de l'Ecole de cavalerie exécutera demain soir les morceaux suivants :

- 1° Marche militaire;
- 2° Guillaume Tell (chœur d'hommes);
- 3° L'Elisir d'amour (romance);
- 4° Les Aveugles de Tolède (ouverture);
- 5° Le Comte Ory (duo);
- 5° Le Bengali (polka).

On lit dans l'Intérêt Public de Cholet :

« Quelques journaux du département ont annoncé que l'inauguration du chemin de fer de Cholet aurait lieu le 15 août prochain. — Nos informations particulières nous font supposer que cette inauguration ne pourra guère avoir lieu avant le 1^{er} septembre. »

Le Moniteur publie un décret en date du 14, portant que la session des conseils généraux s'ouvrira le 27 août et sera close le 10 septembre. Les conseils d'arrondissement se réuniront le 24 septembre.

On lit dans le Journal du Loiret :

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va faire disposer dans les trains express et postes, qui sont principalement fréquentés par les voyageurs de long parcours, des compartiments spéciaux réservés aux fumeurs.

Ces compartiments seront désignés au public par un écriteau portant l'inscription : Fumeurs.

On lit encore dans le même journal :

Les chevaux de troupe qui, depuis la guerre d'Italie, sont placés chez les cultivateurs, vont devenir la propriété de ceux qui les détiennent. Dans deux ou trois mois, il y aura sept ans que l'administration les a confiés aux agriculteurs, et l'on sait qu'après sept ans ils deviennent la propriété de ceux qui les ont soignés.

On annonce que le conseil municipal de Brest a décidé la fondation d'un prix de 25,000 francs pour l'industriel qui établira le premier, dans l'arrondissement de Brest, une filature de coton d'une importance réelle analogue à celles de premier ordre qui existent en France.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif;

A l'honneur de prévenir ses administrés que très-prochainement doit avoir lieu dans le cimetière de cette ville la reprise du massif où

ont été faites les inhumations en 1852, 1853 et 1854.

Les familles qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas rendues concessionnaires du terrain occupé par les tombes, dans ce massif, et qui désirent conserver les monuments élevés par leurs soins, sont invitées à acquérir le droit de propriété du terrain dont il s'agit.

Elles devront, à cet effet, se présenter sans retard au secrétaire de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 juillet 1866.

LE MAIRE, Signé : LOUVET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 16 juin au 13 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	3	115	12	57	11	81	»	»
2	Morisseau.	»	»	3	6	13	41	11	55
3	Touche.	»	»	5	»	3	29	»	44
4	Groleau (2).	»	»	2	»	16	»	»	24
5	Lanier.	»	»	4	»	2	17	2	19
6	Corbineau.	1	15	11	49	14	55	»	»
7	Séchet.	»	»	10	»	5	27	14	34
8	Prouteau.	»	»	6	»	7	20	2	27
9	Chalot.	»	»	4	»	8	19	9	27
10	Pallu.	»	»	9	»	3	31	»	48
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	3	12
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	5
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	9	4
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	3	6
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	2	9
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	5	8
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	10	13
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	8	2
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	2	10
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	4	5
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	4	7
12	Touche.	»	»	»	»	2	»	1	»

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

(2) Un veau refusé pour défaut de qualité.

Théâtre de Saumur.

Charles VI, au théâtre de Saumur, a attiré un nombreux public. Personne n'a reculé devant la haute température, et les habitués des galeries élevées n'ont également point fait défaut. On semblait être venu pour applaudir le chœur des soldats, chez nous devenu si populaire : *Jamais en France*. Ce chœur a été bissé; quatre fois il a retenti pendant la soirée et toujours il a fait le même plaisir. Il est étonnant que la salle entière n'ait pas fait chorus avec les artistes, ce qui a lieu presque toujours dans les autres villes.

Dimanche, cet opéra a été interprété aussi bien qu'on pouvait l'espérer. Les acteurs possédaient mieux leurs rôles que dans *Guillaume Tell*, aussi l'ensemble a-t-il été beaucoup plus satisfaisant et la pièce a été redemandée. M^{me} Annet Gillon s'est empressée de répondre à ce désir, et elle a fait annoncer que sa troupe lyrique, avant de quitter Saumur, donnerait le lendemain lundi une seconde représentation de *Charles VI*; mais, par suite de changement, le spectacle d'hier a été composé des 2^e et 4^e actes de *Charles VI* et de la *Muelle de Portici*.

M^{me} Stranski est une cantatrice de mérite. Elle possède de jolies notes. Mais une phrase musicale qu'elle a bien menée, pendant laquelle elle a déployé une grande force, n'est pas suivie d'une autre phrase de même valeur. Le rôle d'Odette est très-ingrat; quelle contenance en effet tenir en présence d'un fou? Il n'est donc pas étonnant que M^{me} Stranski n'ait pas toujours eu un jeu très-animé. Mais elle a tiré un excellent parti de son expérience théâtrale, et le public lui a bien témoigné sa satisfaction par de chaleureux applaudissements.

Si la tâche était difficile pour M^{me} Stranski, combien plus rude encore était-elle pour M. Rougé, qui représentait le pauvre roi Charles VI. M. Rougé, artiste consciencieux, était parfaitement à la hauteur de son rôle, et il a été couvert d'applaudissements. Son chant, pendant son sommeil, a été surtout fort apprécié.

M^{me} Cazat n'a pas moins fait plaisir en reine de France que dans tout autre rôle. Elle a vocalisé avec beaucoup de facilité et d'habileté, et son talent dramatique a été bien soutenu. Son costume était brillant et de l'époque. On reprochait à M^{me} Stranski (c'est un détail) d'avoir une coiffure du Benoît le plus accentué, au lieu de la coiffure du XIV^e siècle, telle que nous les représentent les estampes de ce temps. Sous ce rapport il y avait bien encore quelques légères infractions, mais ceci n'enlève rien au mérite des acteurs.

Le temps nous manque pour parler de la soirée d'adieu que nous a donnée hier la troupe de M^{me} Annet-Gillon. Déjà on n'a plus vu reparaître quelques-uns des acteurs principaux, M. et M^{me} Justin Née, M. Feitlinger, mais l'interprétation de *la Muelle* n'en a pas moins bien marché sans leur concours. M. Ducos est un jeune artiste d'avenir, qui a beaucoup gagné depuis que nous le connaissons. Il remplissait dans *la Muelle*, le rôle d'Alphonse, fils du vice-roi.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Nancy, 15 juillet, à l'agence Havas :

L'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés ici ce soir, à cinq heures. Sa Majesté et Son Altesse ont entendu le *Te Deum*. Elles ont passé sous de magnifiques arcs de triomphe. La foule formait sur leur passage deux haies compactes. Plus de 150 mille personnes sont arrivées à Nancy. Des députations, bannières en tête, parcourent les rues. L'Impératrice et le Prince Impérial ont été salués partout par de vives acclamations. La ville est pavoisée. Sa Majesté a assisté à un immense défilé qui a duré près de deux heures. La ville présente l'aspect le plus brillant et le plus animé.

Nancy est littéralement encombré. Il y a plus de 25,000 personnes dans la ville.

Berlin. — On mande de Brunn, le 13, à deux heures de l'après-midi :

« Hier et aujourd'hui onze régiments prussiens sont entrés ici sans résistance. Les habitants ont gardé une attitude calme et ont pourvu, selon leurs moyens, à l'entretien des troupes. »

« Le roi de Prusse est arrivé. L'évêque de Brunn, le bourgmestre et les principales autorités de la ville sont allés recevoir Sa Majesté, en la priant d'user de ménagements à l'égard de la population. »

« Le roi a répondu qu'il était ici, non pas de son plein gré et de sa propre volonté, mais parce que l'empereur d'Autriche l'avait forcé à faire la guerre. « C'est pourquoi, a-t-il ajouté, je ne fais pas la guerre aux sujets paisibles de l'empereur, mais à son armée. Jusqu'ici j'ai été partout victorieux, et la vaillance de mon armée me donne la confiance que je le serai encore dans l'avenir. J'ai dû conduire ici une armée représentant un chiffre d'hommes très-élevé. J'espère que mes braves soldats ne donneront pas de motifs de plainte, si l'on fournit avec bienveillance à leurs besoins. »

« Sa Majesté a reçu le prince Frédéric-Charles et tous les généraux présents. »

Cologne, 15 juillet. — Un combat sanglant a eu lieu hier près d'Aschaffenburg. Les Prussiens ont remporté une victoire éclatante. La ville d'Aschaffenburg est en flammes. Les troupes autrichiennes, bavaroises et hessoises battent en retraite.

Les forces fédérales ont évacué Francfort. Les Prussiens marchent sur cette ville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Quand on publie une œuvre nouvelle on cherche généralement à éblouir le public par l'excentricité ou le flamboyant du titre qu'on lui donne. C'est pourquoi nous venons d'ouvrir, avec une certaine confiance, un livre tout modestement intitulé : *Histoires Américaines*.

Hâtons-nous de le dire, notre attente a été grandement surpassée. Nous pensions trouver quelques histoires, inédites peut-être, mais

La maigreur et la plénitude de cet homme le révoltèrent; il ne se sentit plus le courage de traiter Du Taillis d'égal à égal; aller aux Gouttes lui parut impossible.

Le régisseur entra dans la salle à manger au moment où le jeune homme prenait avec lui-même l'engagement de ne pas accompagner chez eux les Du Taillis.

Le vieillard alla droit à son maître, et s'inclinant vers l'officier, lui dit tout bas :

— M. Blérierie vient d'arriver.

Blérierie est le notaire du maître de Treffieux.

— Ah! parbleu! repartit tout bas aussi le commandant, il me tire d'un grand embarras : il va me dire qu'il vient ici pour affaires, et que je dois rester avec lui tout le jour.

Michel se retira l'air joyeux, le visage rajeuni de dix années, car la pensée que le comte allait dîner aux Gouttes était insupportable au vieux serviteur.

Louise n'avait pas vu sans un battement de cœur l'air de satisfaction du vieillard; son instinct lui disait qu'un contre-temps allait peser sur ses projets, et, en examinant son père, après avoir observé l'officier, dont la physionomie était sévère, elle comprit que là, comme autre part, le baron serait pour

elle pierre d'achoppement.

Son œil étincela, et Du Taillis, sous ce regard de feu, laissa paraître une terreur grotesque.

Un silence fatigant, insoutenable, régnait entre le commandant et ses convives; l'entrée de Blérierie vint, heureusement pour M. de Treffieux, donner un autre cours à cette scène.

Le notaire était de l'âge de M. Du Taillis; ce fut donc sans incivilité trop marquée qu'il évita de saluer le gentilhomme qui, lui, parut stupéfié.

Blérierie s'était légèrement incliné devant la jeune fille, et le comte, après les compliments que nécessitait une longue absence, fit signe au spahis d'ajouter un couvert.

— J'ai déjeuné, fit en souriant Blérierie.

Vous avez déjeuné avant de venir à Treffieux, repartit avec reproche le commandant.

— Ne me grondez pas, dit le notaire, j'ai l'intention de dîner avec vous; seulement, comme j'ai à vous parler d'affaires, je suis parti dès le matin...

Le comte, une fois assuré que Blérierie lui donnerait la réplique, se montra désireux de défendre les engagements qu'il avait pris.

— Ces affaires sont-elles pressées? demanda-t-il.

— Très-pressées.

— Peuvent-elles être remises à demain?

— Je ne le pense pas.

— Alors, dit le jeune homme, mes voisins m'excusent près de Mme Du Taillis.

— Ma mère sera très-contrariée, fit Louise, qui avait peine à cacher son dépit; si vous pouvez remettre ces affaires à demain, venez...

— Il paraît que c'est impossible, répondit froidement le maître de Treffieux; on veut me tenir ici, je suis obligé d'obéir, sous peine d'avoir contre moi maître Blérierie et son collègue.

Louise n'insista pas, et cependant elle ne prenait aucun parti. Quant au baron, il ne bougeait plus. Le notaire avait produit sur lui l'effet que produisait, dit-on, la tête de Méduse.

Enfin la jeune fille se leva, son père instinctivement fit comme elle, et tous deux prirent congé.

Ce mot peut paraître affecté; il s'adapte néanmoins parfaitement aux personnages qui saluèrent M. de Treffieux, comme on salue un supérieur de qui l'on peut avoir à se plaindre, mais avec lequel on n'ose pas briser.

Du reste, l'officier les accompagna jusqu'au perron du château, où l'attendait une scène risible d'abord, plus tard pénible.

Du Taillis, il paraît, avait eu sa doublure à l'office, c'est-à-dire que Bartamier, son valet, avait mangé d'une façon prodigieuse.

Plus affamé que son maître, ou moins retenu que lui, sa glotonnerie avait produit une hilarité générale, parmi des gens pourtant sérieux d'habitude, et qui, par habitude aussi, autant que par instinct, étaient plutôt disposés à plaindre l'infortune qu'à rire d'elle.

Il résultait de ce copieux repas, pris par ce malheureux domestique, que tout service lui était impossible; car, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, il s'était désaltéré pour un mois.

Bartamier, qui avait le vin joyeux, pendu à la bride de la jument des Gouttes, bête attelée sans son concours par les ordres du régisseur, Bartamier, ne tenant plus sur ses jambes, grimaçait des farces de tréteaux.

Nous devons dire qu'il n'était encouragé dans ces niaiseries pasquinades par aucun des gens de Treffieux, lesquels se tenaient à l'écart et restaient dans la cour plutôt pour surveiller l'équipage que pour l'examiner.

Mais Jeanne, sans le vouloir, vint faire de cette scène burlesque une scène fâcheuse.

(La suite au prochain numéro.)

assez ordinaires. Loin de là, nous avons trouvé dans ce livre des récits extrêmement dramatiques et curieux, empreints surtout d'un indiscutable cachet de vérité.

Les brigands du Pérou, qui ont servi de thème à tant de récits exagérés; les émouvantes péripéties d'un séjour sur les côtes du Centre-Amérique; les excentricités monstrueuses de la vie des Tropiques, tout ce qui peut faire connaître ces bizarres contrées, y est présenté au milieu d'épisodes si émouvants, si intéressants, si bien racontés, que nous n'hésitons pas à engager tous nos lecteurs à se procurer le précieux livre de M. Ed. AUGER. Il se trouve à Paris, chez P. Brunet, éditeur, 51, rue Bonaparte, et dans les départements, chez tous les libraires. — Prix : 2 fr.

Dans un moment où les événements politiques offrent en Allemagne et en Italie un si vif intérêt, l'illustration vient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir, avec l'exactitude et la célérité indispensables en pareil cas, la représentation fidèle et complète des grands actes qui s'accomplissent.

Le passé nous a prouvé que le plus ancien de nos journaux illustrés ne recule devant aucun sacrifice pour reproduire exactement la physionomie des grands événements qui se

passent. La guerre d'Italie en 1859 se retrouve toute vivante dans la collection de l'illustration.

Notons, en outre, que l'illustration est le seul journal illustré soumis au timbre et au cautionnement, c'est-à-dire le seul pouvant donner des nouvelles politiques. C'est là un avantage incontestable et qui permet à l'illustration de ne rien omettre dans ce vaste panorama où la politique et la guerre jouent un si grand rôle. Les derniers numéros de l'illustration viennent de nous montrer que ses dessinateurs et ses correspondants sont à leur poste pour nous tenir au courant des péripéties du grand drame qui se prépare.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 36 fr. sur la poste, ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de MM. Aug. Marc et C^{ie}, rue Richelieu, 60, à Paris.

L'ILLUSTRATION délivre gratuitement à tous ses abonnés une carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE; cette carte, sur papier format grand colombier, très-détaillée, gravée sur acier, colorisée, et ornée de gravures représentant les uniformes de toutes les troupes belligérentes, est incontestablement la plus complète parmi

toutes celles publiées en vue des événements qui occupent actuellement tous les esprits.

La carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE publiée par l'ILLUSTRATION et mise en vente au prix de 1 fr. Elle sera adressée franco, accompagnée d'un numéro spécimen de l'illustration, à toutes personnes qui, s'adressant directement aux bureaux du journal, rue Richelieu, 60, à Paris, joindront à leur demande 1 fr. en timbres-poste.

M. RIELLANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Préviens sa nouvelle clientèle qu'il est possesseur du nouveau ciment dentaire américain pour l'obturation des dents cariées. Ce ciment est le plus solide de tous les plombages qui ont été employés jusqu'à ce jour. Il a l'avantage sur l'or et le platine et les autres plombages métalliques oxydables dont quelques-uns noircissent les dents. L'or est trop jaune, et le platine trop brillant ne peut convenir qu'aux dents les moins apparentes. Le ciment américain n'a pas cet inconvénient: il est d'un blanc couleur de dents, il peut remplacer les parties détruites par la carie aux dents incisives et aux canines, et dissimuler les caries les plus apparentes. (616)

Marché de Saumur du 14 Juillet.

Froment (l'h. 77 k.)	19 02	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	18 28	(hors barrière)	48 16
Seigle	12 —	Paille de litière, id.	—
Orge	12 —	Foin	52 60
Avoine (entrée)	13 50	Luzerne (les 750 k)	53 60
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de trèfle (70 k.)	109 —
— rouges	21 —	— de luzerne	80 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de coiza 65 k	23 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	55 à 65
Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 ^{re}	id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re}	id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re}	id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865	id.	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865	1 ^{re} qualité	75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité	160 à
Id.	2 ^e id.	125 à
Varrains, 1864	id.	75 à
Varrains, 1865	id.	75 à 90
Bourgneil, 1865	1 ^{re} qualité	110 à 150
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865	id.	75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	75 à
Id.	2 ^e id.	68 à

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 90 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOREAU.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 16 juillet 1866, le sieur Moreau-Dénécheau, négociant, demeurant au Puy-Notre-Dame, a été déclaré en état de faillite; M. Mulot a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier, syndic de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (531)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CARPENTIER.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 16 juillet 1866, le sieur Jean-Baptiste Carpentier, marchand de pipes, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite; M. Laroche a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué, syndic de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (532)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GAUTHIER.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 16 juillet 1866, le sieur Louis Gauthier, directeur du cirque, actuellement en représentation à Saumur, a été déclaré en état de faillite; M. Barbin a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué, syndic provisoire de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (533)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin, située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur, sur la grande route de Saumur à Fontevault.

S'adresser à M. LAPORTE, huissier à Saumur. (524)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse, A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée par M. Bouju.

Cette maison comprend: premier et second étage, servitudes, écuries, remise et un grand jardin bien arboré.

S'adresser à M. BOUJU. (277)

A LOUER

En totalité ou par parties, Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Vient de paraître:

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVEY.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 JUILLET.			BOURSE DU 16 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 50	» 50	» »	68 10	» »	» 40
4 1/2 pour cent 1852	96 25	» »	» »	96 »	» »	» 25
Obligations du Trésor	453 75	» »	1 25	455 »	1 25	» »
Banque de France	3500 »	» »	» »	3500 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1262 50	12 50	» »	1260 »	» »	2 50
Crédit Foncier colonial	590 »	» »	» »	600 »	10 »	» »
Crédit Agricole	590 »	» »	» »	605 »	15 »	» »
Crédit industriel	655 »	5 »	» »	655 »	» »	» »
Crédit Mobilier	630 »	15 »	» »	615 »	» »	15 »
Comptoir d'esc. de Paris	835 »	10 »	» »	830 »	» »	5 »
Orléans (estampillé)	840 »	5 »	» »	850 »	10 »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1105 »	5 »	» »	1105 »	» »	» »
Est	517 50	2 50	» »	515 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée	846 25	6 25	» »	850 »	3 75	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	520 »	5 »	» »	515 »	» »	5 »
Ouest	535 »	5 »	» »	540 »	5 »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1510 »	10 »	» »	1520 »	10 »	» »
Canal de Suez	325 »	15 »	» »	320 »	» »	5 »
Transatlantiques	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	52 25	1 »	» »	51 80	» »	53 »
Autrichiens	345 »	7 50	» »	340 »	» »	5 »
Sud-Autrich.-Lombards	375 »	10 »	» »	372 50	» »	2 50
Victor-Emmanuel	75 »	» »	5 »	77 »	2 »	» »
Romains	56 25	1 25	» »	50 »	» »	6 25
Crédit Mobilier Espagnol	332 50	15 »	» »	317 50	» »	15 »
Saragosse	120 »	» »	» »	120 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	30 »	» »	5 »	30 »	» »	» »
Nord-Espagne	95 »	5 »	» »	90 »	» »	5 »
Compagnie immobilière	380 »	12 50	» »	375 »	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	304 50	» »	» »	304 50	» »	» »
Orléans	300 50	» »	» »	300 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	298 »	» »	» »	298 »	» »	» »
Ouest	299 »	» »	» »	298 50	» »	» »
Midi	296 50	» »	» »	295 »	» »	» »
Est	298 »	» »	» »	299 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,